

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2012

Compte-rendu

L'an deux mil douze, le vingt-quatre du mois d'août, à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 18 août 2012, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Étaient absents excusés :

Monsieur Boris OUDOT (procuration à Mme Murielle ROCHE)

Monsieur Gérald THIBERT (procuration à M. Pascal BELLORGET)

Secrétaire de séance désignée : Madame Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2012, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Suppression et création de poste :

Monsieur André JOSSERAND a fait valoir ses droits à la retraite et a été radié des cadres le 31 juillet dernier.

Le recrutement a été lancé et plus de 25 personnes ont postulé. Au vu des curriculum vitae, 12 candidats ont été reçus en entretien par Mesdames les adjointes et Monsieur le Maire.

Après ces entretiens, aucun fonctionnaire, déjà en poste dans une autre commune, n'a été retenu. Deux candidats avaient le profil recherché, un étant salarié dans une entreprise de BTP, l'autre venant de terminer un CDD pour une Communauté de Communes d'un département limitrophe.

Le poste ne sera pas pourvu immédiatement par un agent titulaire mais par un contrat CDD et il convient :

- de sursoir à la suppression du poste d'Agent de maîtrise tenu par Monsieur JOSSERAND car le Comité Technique Paritaire doit donner son avis avant que le Conseil ne se prononce,
- et de créer un emploi non permanent.

Monsieur le Maire rappelle que :

- conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 avec une période d'essai de 2 mois.
- cet emploi est créé à raison de 35 heures hebdomadaires,
- l'agent percevra une rémunération correspondant à l'Indice Majoré 308
- les crédits sont inscrits au budget
- le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les actes correspondant au recrutement

Le conseil a adopté à l'unanimité les différents points ci-dessus.

### Ventes de bois :

Monsieur le Maire informe le conseil que la vente de bois du 12 juin a été infructueuse. En suivant les conseils des services de l'ONF et après avis de la commission, la proposition de l'entreprise Guy PIROIRD a été acceptée pour les peupliers de la parcelle 43.1A pour un montant de 14 500.00 €.

Seront remis en vente le 12 septembre prochain des lots suivants de la forêt communale :

- ✓ Parcelle 29 : 175 frênes pour un volume de 376 m<sup>3</sup>
- ✓ Parcelle 30 : 263 frênes pour un volume de 539 m<sup>3</sup>

Monsieur le Maire laisse le soin à l'ONF de fixer le prix de retrait et espère que les ventes pourront se réaliser cette fois-ci.

### Achat d'un véhicule électrique :

Il apparait nécessaire que la commune se dote d'un véhicule aussi bien pour l'entretien du village que le transport de matériels et de matériaux, tout ne pouvant se faire avec le tracteur ou la brouette. Ce sera encore plus indispensable lors de l'ouverture de la gravière.

Suite à une manifestation sur l'Écomobilité à laquelle ont participé Mme Mireille THIÉBAUD et M. Alain CHARLET et à un essai de véhicule, Monsieur le Maire a demandé un devis à la Société GOUPIL INDUSTRIES.

Pour un véhicule utilitaire, avec plateau basculant, 3 ridelles et rehausses grillagées, le prix de base est de 24 905.50 €uros TTC. En bénéficiant du nouveau Bonus

Écologique qui s'élève à 7 000.00 €uros, la dépense s'élèvera à 17 905.50 €uros. On peut également solliciter un parlementaire pour bénéficier de la réserve.

Cette dépense n'était pas prévue au budget, mais la commune va percevoir plus de 12 500.00 €uros de FCTVA, ce qui laisse une très faible part à autofinancer.

En raison des délégations données, le Conseil n'a pas à se prononcer, cependant Monsieur le Maire souhaite que chacun donne son avis. Cette décision ne fera pas l'objet d'une délibération adressée au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 6 voix POUR et 3 voix CONTRE pour l'achat d'un véhicule électrique. Le conseil souhaite qu'un autre devis soit demandé pour arrêter le choix du véhicule.

### **Contentieux locataire :**

Le logement du bâtiment mairie a connu une fuite d'eau importante (700 m3) en juillet 2011. Comme la locataire n'est quasiment jamais présente, elle n'a pu s'en rendre compte. Ce problème avait déjà été évoqué en Conseil Municipal (10 février 2012), également en CCAS (14 mars 2012).

Elle n'a jamais répondu à aucun des courriers qui lui ont été adressés, mais elle a saisi son assistance juridique pour une expertise « amiable » le mercredi 22 août, la commune devait être assistée par son assureur.

Contrairement à ses allégations, la locataire pouvait accéder à la cave qui n'est pas fermée à clé, et, si elle avait été présente à son domicile, elle aurait pu se rendre compte immédiatement de la fuite.

Malgré tout, le constat de l'expertise est le suivant : le bail ne précisant pas que la cave fait partie de la chose louée, la responsabilité incombe au propriétaire.

La commune devra régler le dommage de Madame RIBIÈRE évalué par l'expert à 1020.00 € (surconsommation d'eau). La commune va bien entendu essayer de faire prendre en charge le dommage par sa propre assurance.

### **Manifestations communales :**

Monsieur le Maire regrette le manque de participation des membres du conseil aux manifestations communales. Il trouve anormal que certains ne participent plus sous prétexte que d'autres ne participent pas ou peu. Avec un tel raisonnement, si chacun fait de même, il ne reste plus qu'à supprimer toutes les manifestations.

Monsieur le Maire souhaite que, pour les 18 mois qui restent jusqu'à la fin du mandat, tous les membres du Conseil s'investissent au service de nos habitants.

La prochaine manifestation sera la fête patronale (cette année le week-end des 15 et 16 septembre). L'organisation reste la même, à savoir, concert le samedi et vide greniers, marché artisanal, et exposition de peinture le dimanche. Bien entendu, les forains seront présents dès le début de semaine.

Ensuite, il y aura le repas des aînés (le 17 novembre) et enfin le spectacle de Noël avec la compagnie Cirko Senso de Beaune qui présentera « Un cirque dans une valise ». La date retenue est le samedi 15 décembre.

Pour chacune de ces manifestations, Monsieur le Maire demande que chacun indique ses éventuelles absences.

Madame Corinne CORTOT et Monsieur Arnault MERLE seront absents pour la fête patronale.

### Divagation de chats :

Une habitante se plaint qu'un chat terrorise son propre chat. Il s'agit d'un chat nourrit par un habitant de la rue des Bordes. Monsieur le Maire fait volontairement la différence entre la nutrition et la propriété de l'animal, puisqu'à chaque fois qu'il intervient, on lui indique ne pas être propriétaire de l'animal mais juste qu'on lui donne à manger.

N'étant pas propriétaire, les personnes ne stérilisent pas les chats qui se reproduisent sans problème et provoque une divagation importante.

Si la commune devait prendre en charge la capture et la stérilisation des chats errants, cela représenterait un coût important qu'il faudra nécessairement répercuter à l'ensemble des habitants à travers les impôts.

La société D'4 Pat's, nouvellement installée à Perrigny sur l'Ognon, propose les tarifs suivants :

- Capture chat docile : 20.00 €
- Capture chat difficile ou agressif : 30.00 €

Sans compter les frais de déplacement et de vétérinaire.

Tant qu'il n'y aura pas d'autres plaintes d'habitant sur la divagation des chats, Monsieur le Maire propose de ne pas engager de campagne de régulation de la population des chats et demande au Conseil municipal de se prononcer. Une information sera néanmoins faite à l'ensemble des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour ne pas lancer de campagne de régulation.

### Demande de subvention :

La section UNC de Pontailier sur Saône a fait réaliser un nouveau drapeau pour permettre à un jeune collégien de 12 ans de devenir un des porte-drapeaux de la section.

Étant président de cette association, Monsieur Alain CHARLET ne peut participer aux débats et au vote et sort en laissant mener les débats à Madame Murielle ROCHE, première adjointe.

La dépense, comprenant le drapeau, la cravate tricolore et le baudrier, dépasse les 450.00 Euros. Si chaque commune du canton donne un minimum de 15.00 Euros, la moitié du coût global sera couvert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 15 Euros.

### Réunion publique :

La date retenue est le vendredi 21 septembre à 19h30.

Les réponses au questionnaire assainissement seront le thème principal et une présentation rapide de la version 2 du DICRIM sera faite.

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du questionnaire et informe que la version 2 du DICRIM a été réalisé, les membres de la commission « Qualité de Vie, Citoyenneté, Sécurité » doivent se prononcer avant une diffusion qui ne sera pas systématique. Les habitants auront le choix entre une version papier, une version informatique ou ne rien recevoir.

### Rapport du Président du SIAAEF :

Le Conseil est invité à se prononcer sur le rapport du Président du SIAAEF pour l'exercice 2011 du service public de distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres, les points importants sont les suivants :

- le nombre de clients est en hausse (+ 4 %)
- la consommation moyenne par client remonte (+ 7.7 %)
- le rendement du réseau s'est amélioré (+ 4.2 %), suite à la réfection de la canalisation entre Soissons sur Nacey et Flammerans.
- le fermier SAUR est en retard dans son renouvellement des compteurs (74 ont plus de 15 ans)
- l'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité.

### Bilan du Relais Services Publics :

Le bilan de l'année 2011 a été présenté aux différents partenaires (Pôle emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation, CPAM, CAF, Accueil Solidarité Famille, PMI, Médecine du Travail, etc.), la progression de fréquentation est nette pour la majorité d'entre eux.

La Cyber-base totalise 255 inscrits (+ 52 % par rapport à 2010). Les usagers viennent de 18 des 19 communes du canton, Vielverge se place 3<sup>ème</sup> avec 21 inscrits derrière Pontailier (94 inscrits) et Perrigny (25 inscrits)

### Questions diverses :

#### ✓ **Concert**

Le concert du 21 juin avec l'ensemble ClairObscur Lyrique, composée de Sylvie MONOT et Audrey DUMONT, a été bien apprécié par les participants (une trentaine de personnes).

Monsieur le Maire souhaite qu'un nouveau concert soit organisé pour la Fête de la Musique 2013 avec, éventuellement, un groupe de Gospel.

#### ✓ **Travaux logements communaux**

La Déclaration Préalable pour le logement au-dessus de l'école et le Permis de Construire pour l'ancienne poste ont été déposés et validés. Le lancement des appels d'offres sera fait au retour de congés de l'Atelier Dedans Dehors.

### ✓ **Gravière**

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est venu vérifier la remise en état de la gravière par la société HOLCIM, le 24 juillet dernier.

L'inspecteur n'a pas émis de remarques particulières mais souhaite recueillir l'avis de la Direction Départementale des Territoires, qui a déjà visité le site. Bien que les avis semblent réputés conforme, une commission préfectorale sera réunie et statuera sur le déclassement du site qui pourra être effectué « rapidement ». Une reprise des lieux début 2013 semble possible. Monsieur le Maire donne lecture du courriel de la DREAL.

Comme chacun a pu le lire sur la note d'information distribuée à l'ensemble de la population, des jeunes du village, clairement identifiés, ont voulu venir se baigner pendant l'inspection malgré la présence des véhicules. Ils ont rebroussé chemin et ont attendu Place de l'Orcheran que l'inspection se termine, avant d'y retourner.

Malgré la note d'information, nombreux sont ceux qui continuent à aller illégalement à la gravière. Ce qui imposera la prise d'un arrêté interdisant la baignade dès que la commune reprendra possession des lieux.

### ✓ **Tour du Pays Saône Vingeanne 2013**

Monsieur Benoît PERRIN, organisateur du tour, sollicite la candidature de Vielverge pour 2013. Monsieur le Maire préfère n'être candidat qu'une année sur deux. Pour l'édition 2012, le tournoi de belote, qui devait permettre de rentrer dans nos frais, n'a pas pu être organisé. Une date devra être prévue en commission « Culture – Animation – Jeunesse ».

### ✓ **Départ du Père Christian BAUD**

Monsieur le Vicaire Général a informé officiellement la commune du départ du Père Christian BAUD pour les paroisses de Semur en Auxois et Époisses. Le Père Joseph NKOUKA le remplacera à partir du 2 septembre.

Monsieur le Maire a remis au Père BAUD, au nom du Conseil Municipal, deux verres avec le blason de la commune.

### ✓ **Remerciements**

Le Conseil Municipal a reçu les remerciements de l'ADMR de Pontailier, de l'Entraide Cantonale et de l'UNC pour les subventions versées.

### ✓ **Stationnement de véhicules sur le terrain de jeux d'enfants**

Monsieur Pascal BELLORGET fait remarquer qu'il y a une voiture qui se gare tout près des tables en bois sur le terrain de jeux d'enfants de la route de Lamarche. Monsieur le Maire lui indique qu'il y a d'autres véhicules qui en font autant mais qu'il fera la remarque au propriétaire du véhicule incriminé.

### ✓ **Circulation dans le village**

Il est évoqué le fait que des voitures circulent sur le chemin de la gravière à toute vitesse, les conducteurs semblent connus. De la même façon des quads (ou équivalents) circulent de manière intempestives dans les rues du village, une photo prise par un habitant a été déposée en mairie.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET